



ILLIMI DA BANI

"LE PIED VA OÙ LE COEUR LE CONDUIT"
PROVERBE NIGÉRIEN

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Salle Ambroise Croizat à Vigneux sur Seine

Le 25 janvier 2010

Neuf personnes membres de l'association étant présentes ou représentées, le quorum est atteint et le président ouvre la séance à 20h30.

Il remercie les présents, excuse son Excellence Abderahamane Mayaki, ambassadeur du Niger en France qui a bien voulu accepter en son nom propre d'être le président d'honneur de notre association, ainsi que les membres du conseil d'administration qui n'ont pu se déplacer, ayant des engagements à honorer par ailleurs.

Le président donne alors lecture du rapport moral de l'association. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Il fait ensuite le compte rendu du rapport financier, le trésorier étant excusé. Ce rapport financier laisse apparaître un excédent de trésorerie de 379,99€ réaffecté immédiatement par l'assemblée générale aux envois de matériel médical et de fauteuils à destination du Niger via la procédure sécurisée d'Aviation Sans Frontières. Le président propose de mettre aux voix le rapport financier. Celui-ci est adopté à l'unanimité ainsi que le quitus donné au trésorier pour sa bonne gestion.

Les projets à court, moyen et long terme évoqués par le président dans son rapport moral sont alors repris, en particulier le projet du container pour la Croix Rouge Nigérienne. Le président précise que le dossier complet avec les derniers devis estimatifs a été transmis au Conseil Général, plus exactement au CRESI qui dans sa commission de suivi du 1^{er} février doit statuer sur notre demande. Patrice Finel, conseiller général en charge de la coopération décentralisée ayant assuré oralement le président de son avis favorable lors de la cérémonie des vœux du maire Vigneux sur Seine.

Puis est abordée la deuxième partie de l'assemblée générale, à savoir les questions diverses. Le président propose alors le projet de règlement intérieur de l'association. En effet, dans le cadre du dossier de demande d'agrément auprès du gouvernement nigérien pour que nos actions soient officiellement reconnues par celui-ci, il nous est demandé

instamment ce document. Après avoir essayé de négocier auprès de l'ambassade en arguant que le règlement intérieur n'est pas une obligation dans la législation française, ayant compris que c'est un document incontournable pour l'administration nigérienne, un projet a été élaboré et le président en donne alors lecture. Le règlement intérieur est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

L'assemblée générale décide ensuite de reconduire les membres du bureau à leur responsabilité de l'année dernière, à savoir :

- Jean-Paul Nouret : président
- Jean-François Robert : vice-président
- Jean-Pierre Payeur : trésorier
- Michèle Nouret : secrétaire

Son excellence Abderahamane Mayaki étant président d'honneur.

L'assemblée n'ayant plus de question à l'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, le président lève alors la séance à 22 heures 30 en invitant les présents à partager le verre de l'amitié autour d'une galette des rois.